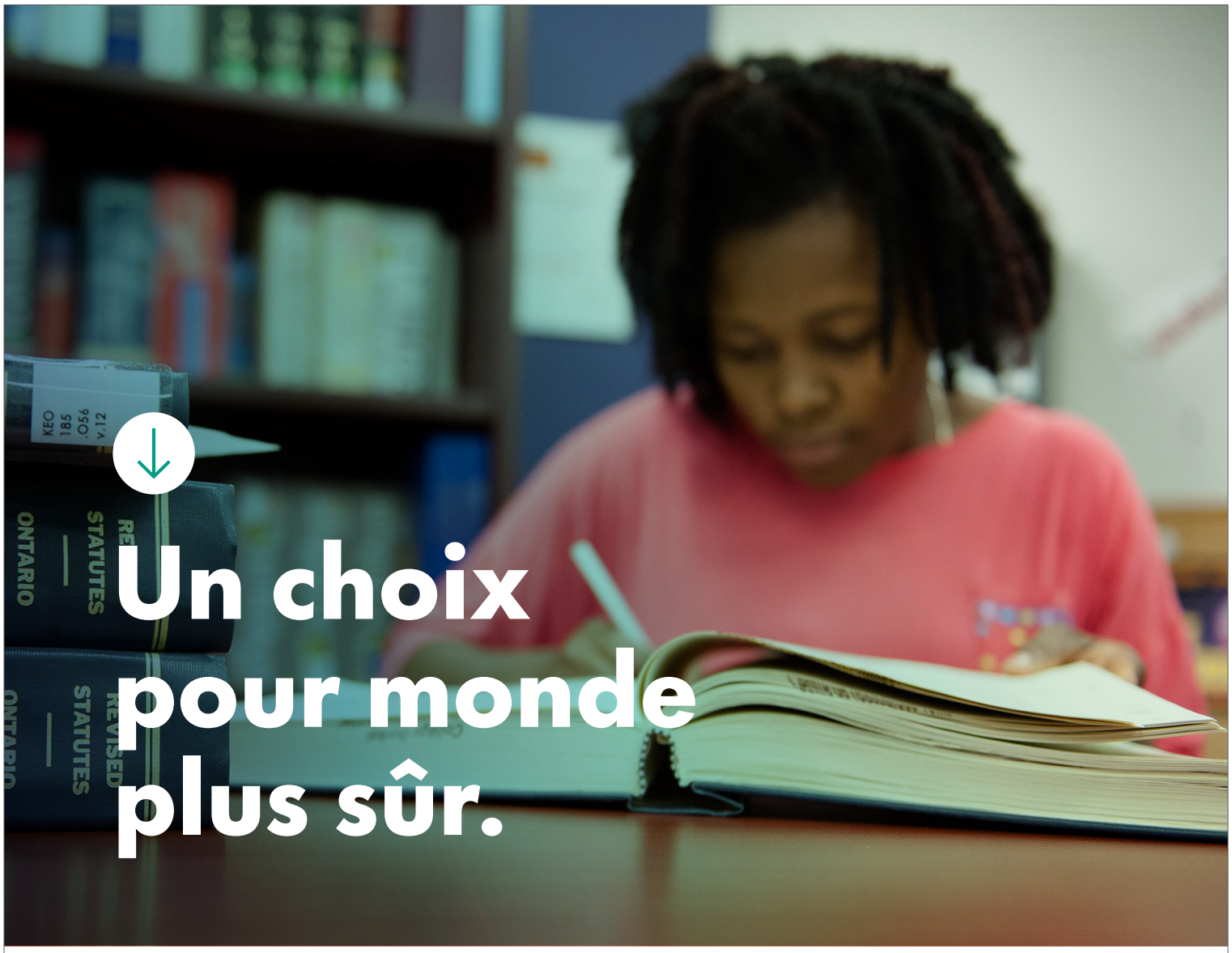

Un choix pour monde plus sûr.

Pratique d'appui aux tribunaux

Court Clerk

Perspectives d'avenir

- Cabinets d'avocats, cliniques juridiques ou agences immmobilières
- Cour de justice de l'Ontario, de la famille, des petites créances ou Cour supérieure de justice de l'Ontario
- Entreprises privées, institutions financières
- Gouvernement fédéral, provincial ou municipal

Boréal

Vous êtes interpellé par le système judiciaire et vous voulez acquérir des compétences en transcription et en enregistrement de preuves? Vous voulez mettre votre rigueur au service des cours de justice ou d'organisations qui ont recours à des services juridiques? Ce programme vous permettra d'acquérir les connaissances et les compétences spécialisées nécessaires pour occuper diverses fonctions au sein des cours de justice et des bureaux d'enquête.

Conditions d'admission

- Diplôme d'études secondaires de l'Ontario, certificat ACE ou l'équivalent d'une autre province, ou encore, le statut de candidate ou candidat adulte.
- 1 crédit de français : FIF4U, FRA4C, FRA4U ou l'équivalent
- 1 crédit d'English : ENG3C, ENG3U, EAE3C, EAE3U, ENG4C, ENG4U, EAE4C, EAE4U ou l'équivalent

Titre de compétences

Certificat d'études collégiales de l'Ontario

Programme faisant partie de l'initiative « Garantie Boréal »

Options de transfert

Unique en Ontario français

Boréal

Pratique d'appui aux tribunaux

2 étapes (Boréal en ligne)

Cours

- Français I
- Communication interpersonnelle
- Greffier/greffière d'un tribunal criminel – Cour de justice provincial
- Introduction à l'informatique et aux technologies judiciaires
- Greffier / greffière d'un tribunal de la famille I
- Droit canadien
- Enregistrement magnétique/ sténographie judiciaire I
- Préparation à la carrière
- Professional Communication in English
- Greffier/greffière d'un tribunal – Cour supérieure de justice (civil/criminel)
- Greffier/greffière d'un tribunal pour adolescents – Cour de justice provincial
- Greffier/greffière d'un tribunal de la famille II
- Greffier/greffière – Loi sur les infractions provinciales
- Enregistrement magnétiques / sténographie judiciaire II
- Observation sur le terrain